

Avec votre Conseiller commercial Renault, vous avez choisi votre véhicule d'occasion.

# Faites le choix de la tranquillité avec l'extension de garantie occasions **STANDING**



## **STANDING** L'extension de garantie essentielle

Avec l'extension de garantie **STANDING**, les organes essentiels de votre véhicule sont couverts.

### Quels sont les véhicules concernés ?

Les véhicules d'occasion acquis dans le réseau Renault ou Dacia :

- Avec ou sans garantie Renault Occasions ou Dacia Occasions (Garantie 12 mois maximum),
- Âgés de + d' 1 an et de - de 10 ans,
- Dont le kilométrage à la livraison n'excède pas 150 000 km.

### Que vous apporte **STANDING** ?

- **Une garantie en cas de panne sur les organes essentiels** : moteur, boîte, pont, transmission, ...
- Les véhicules de moins de 7 ans d'âge bénéficient d'une couverture complémentaire sur les organes suivants : circuit électrique, freinage, embrayage, alimentation en carburant, direction, climatisation, vanne EGR ... (Liste des pièces garanties : voir tableau ci-contre).
- Une **couverture** possible jusqu'au 11<sup>e</sup> anniversaire de votre véhicule.
- **Une assistance complète** Renault Assistance ou Dacia Assistance 24h/24 en France et en Europe pour toute panne couverte.

### Vous pouvez souscrire à l'extension de Garantie Occasions **STANDING** :

- Avec votre crédit Diac occasions et sur la même durée. La prime est intégrée à la mensualité du crédit.
- Au comptant ou mensuellement en choisissant la durée d'extension de garantie souhaitée : 12, 24, 36, ou 48 mois.

## **STANDING** : SYNTHÈSE DE L'OFFRE

<b>Couverture</b>	Garantie <b>ESSENTIELLE</b> moteur, boîte et pont étendue * Couverture complémentaire sur VO < 7 ans
<b>Véhicules</b>	Véhicules d'occasion de + d' 1 an et de - de 10 ans d'âge et - de 150 000 Km
<b>Garantie Renault Occasions ou Dacia Occasions</b>	0, 3, 6 ou 12 mois
<b>Durée du contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec financement DIAC : durée du financement (Primes intégrées aux mensualités).</li> <li>• Sans financement DIAC : 12 à 48 mois (Paiement comptant ou mensuel)</li> </ul>
<b>Taux de vétusté appliqué sur les pièces garanties</b>	Barème contractuel prédéfini : De <b>100 000</b> à <b>120 000</b> Km : <b>20 %</b> De <b>120 001</b> à <b>150 000</b> Km : <b>40 %</b> Au-delà de <b>150 000</b> Km : <b>50 %</b> Au-delà de <b>180 000</b> Km : vétusté à dire <b>d'expert</b>
<b>Cessation de la garantie</b>	Au 11 <sup>e</sup> anniversaire du véhicule.

\* Liste des pièces garanties : voir tableau ci-contre.

Diac SA, Établissement de crédit et Intermédiaire d'Assurances au capital de 61 000 000 d'euros. Siège social : 14 avenue du Pavé-Neuf – 93168 Noisy-le-Grand Cedex – Siren 702 002 221 RCS Bobigny – N° Orias : 07 004 96 www.orias.fr - MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes. RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD. Société anonyme au capital de 537 052 368 euros. RCS Le Mans 440 048 882. Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9 – Entreprises régies par le code des assurances dénommées ensemble MMA, assureur de la panne mécanique.

## 5 BONNES RAISONS DE GARANTIR VOTRE VÉHICULE D'OCCASION

**Vous venez de choisir votre véhicule d'occasion dans le réseau Renault et nous vous en remercions.**

Vous souhaitez bénéficier d'une garantie sur une longue durée et rouler en toute tranquillité.

**Vous avez raison.**

Renault vous propose de souscrire à la formule d'extension de garantie **STANDING** spécialement adaptée aux véhicules d'occasion.

**STANDING** vous apporte :

**01** **Tranquillité**  
Jusqu' à 5 ans de garantie possible.

**02** **Sécurité**  
Une couverture mécanique complète.

**03** **Simplicité**  
Votre prime peut être intégrée à la mensualité de votre crédit Diac = 1 seul prélèvement.

**04** **Économie**  
Fini les dépenses imprévues.

**05** **Qualité**  
Prise en charge assurée par le réseau Renault (Assistance et réparation).

Découvrez l'extension de garantie **STANDING** et parlez-en à votre Conseiller Commercial !

## STANDING : TABLEAU DES ORGANES COUVERTS

		STANDING
<b>Moteur</b>	Bloc cylindre	•
	Culasse assemblée	•
	Culbuteur	•
	Soupape	•
	Guide	•
	Joint de culasse	•
	Poussoir	•
	Arbre à cames	•
	Galet / tendeur	•
	Rupture de courroie de distribution	•
	Couronne de démarreur	•
	Volant moteur	•
	Pompe à huile	•
	Piston et segment	•
	Axe de piston	•
	Coussinet	•
	Vilebrequin	•
	Palier	•
Support moteur	•	
<b>Boîte de vitesse</b>	<b>BOÎTE MANUELLE</b>	
	Arbres	•
	Roulements	•
	Levier et biellette de commande interne	•
	Différentiel	•
	Pignons	•
	<b>BOÎTE AUTOMATIQUE</b>	
	Pompe à huile	•
	Bagues	•
	Arbres	•
	Distributeur hydraulique	•
	Différentiel	•
	Convertisseur de couple	•
	Vannes et soupapes	•
	Régulateur	•
	Pistons de freins	•
	Plateaux de pression	•
	Roulements	•
Levier et câble de sélection	•	
Système de commande électronique	•	
Pignons	•	
<b>Circuit électrique</b>	Démarreur	•
	Alternateur	•
	Régulateur	•

		STANDING
<b>Boîte de transfert et pont AR</b>	Carters (casse liée à un organe interne de la boîte)	•
	Organes internes	•
<b>Transmission</b>	Arbre de transmission	•
	Bague	•
	Arbre de roue	•
	Cardan	•
<b>Système d'alimentation en carburant</b>	Turbocompresseur	•
<b>Freinage</b>	Maître-cylindre	•
<b>Couverture complémentaire sur véhicules de moins de 7 ans d'âge</b>		
<b>Circuit électrique</b>	Moteur et mécanismes d'essuie-glaces	•
	Moteur et mécanisme de lève-vitres	•
	Bobine d'allumage	•
<b>Système d'alimentation en carburant</b>	Pompe d'alimentation	•
	Pompe d'injection	•
	Calculateur d'injection (hors reprogrammation)	•
<b>Direction</b>	Direction assistée	•
	Pompe hydraulique	•
<b>Freinage</b>	Colonne de direction	•
	Système ABS (uniquement bloc hydraulique)	•
<b>Embrayage</b>	Capteur de roues et calculateur	•
	Cylindre émetteur récepteur (mécanismes)	•
<b>Autres équipements</b>	Dispositif de climatisation (système de commande électrique, condenseur, compresseur, déshydrateur hors charge, ventilateur)	•
	Vanne EGR	•

Organe couvert par l'extension de garantie **STANDING** •

### Véhicules exclus :

- Véhicules destinés au transport de personnes ou marchandises à titre onéreux, à usage de taxi, auto-école, ambulance, voiture sanitaire, voiture de place, location courte durée.
- Véhicules destinés à des épreuves sportives, courses ou compétitions.
- Voitures dont la valeur à neuf est supérieure à 85 000 euros (Marques Renault/Dacia/Nissan/Infiniti) ou 55 000 euros (autres marques).
- Véhicules électriques, GPL, GNV, hybrides ou à bicarburation.
- Véhicules fabriqués à moins de 300 exemplaires, prototypes.
- Véhicules de certaines marques de luxe.

### Limites d'indemnisation :

- Coefficient de vétusté sur les pièces garanties :
  - De 100 000 à 120 000 Km inclus : 20 %
  - De 120 001 à 150 000 Km inclus : 40 %
  - Au-delà de 150 000 Km : 50 %
  - Au-delà de 180 000 Km : vétusté à dire d'expert.

- Plafond d'indemnisation : Valeur économique à dire d'expert au jour du sinistre.